

LES ÉTAPES CLÉS D'UN MARCHÉ CLAUSÉ

1) Analyser l'impact de la Clause sociale et Repérer les marchés pouvant inclure une clause sociale :

Au moment du recensement des achats, prendre attache avec nous afin d'être conseillé dans les achats ou prestations pouvant intégrer une clause sociale.

Nous indiquer la nature de l'opération :

- ✓ Estimation financière (forfaitaire, bons de commandes...)
- ✓ Durée (intervention, renouvellement...)
- ✓ Technicité (index, échange sur spécificités...)

2) Calibrer la clause en fonction des montants prévisionnels et la spécificité du marché :

Calcul des heures d'insertion avec l'aide des services techniques.

3) Rédiger les articles du DCE relatifs à la clause sociale :

Conseil du facilitateur sur la démarche d'insertion la plus appropriée et l'article du CCP à mobiliser en fonction de la demande d'emploi sur le territoire concerné.

4) Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la clause :

A la Consultation : Dans cette période d'élaboration de réponse par les entreprises, nous sommes à vos côtés afin de répondre aux questionnements des entreprises.

A l'attribution du marché : Informer sur les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion.

- ✓ Définir conjointement avec l'entreprise un profil de poste adapté dans le cadre d'un parcours d'insertion pour pouvoir positionner les publics ciblés par le dispositif
- ✓ Vérifier l'éligibilité du public positionné sur les offres
- ✓ Identifier modes de recrutement possibles

5) Suivre et Contrôler la bonne exécution de la clause sociale :

L'intervention du facilitateur lors la première réunion pour présenter le dispositif est impérative.

Production et diffusion du bilan de fin d'opération permettant de rendre compte de la bonne exécution de la clause sociale sur l'ensemble des opérations s'assurant ainsi de la visibilité des résultats du dispositif et de veiller à la conformité juridique.

L'équipe Cluses sociales Haut-Rhin se tient à votre disposition